

**QUATRIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE D'APIRG SUR
L'ESPACE AÉRIEN ET L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES
(AAO/SG4)**

Réunion virtuelle, du 16 au 18 août 2021

POINT DE L'ORDRE DU JOUR N°	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
0.	Accueil et ouverture
1.	Adoption de l'ordre du jour, du programme de travail et élection du Président et du Vice-président de la réunion 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail 1.2 Election du Président et du Vice-président de la réunion
2.	Suivi des conclusions/décisions de la troisième réunion du sous-groupe "espace aérien et Aérodomes " (AAO/SG-3) / Suivi des conclusions de la réunion d'APIRG/23 applicables à l'AAO/SG
3.	Planification et mise en œuvre 3.1 Projets relatifs à l'espace aérien (sécurité, capacité et efficacité) 3.2 Projets relatifs à l'exploitation des aérodomes (sécurité, capacité et efficacité) 3.3 Autres initiatives de navigation aérienne
4.	Plan de navigation aérienne
5.	Carences en matière de navigation aérienne pour la région AFI
6.	Examen des termes de référence et du programme de travail du sous-groupe AAO d'APIRG
7.	Examen du projet de conclusions/décisions de la quatrième réunion du Sous-groupe "Aérodomes et espace aérien" (AAOSG/4)
8.	Divers

Point 1 de l'ordre du jour

Election du Président et du Vice-président

Projet de décision 4/01 : Élection du Président et/ou du Vice-président

Il est décidé qu'afin de guider les discussions du sous-groupe, M. Billy Diabasenga (République démocratique du Congo) et Nathan Kaluba (Zambie) ont été élus comme Président et Vice-président du sous-groupe.

Point 3 de l'ordre du jour

Plan directeur ATM

Projet de décision 4/02 : Mise en œuvre du Plan Directeur ATM de la région AFI (AAMP)

Il a été décidé qu'afin de permettre l'achèvement du Plan Directeur ATM de la région AFI (AAMP),

a) les États/organisations confirment, d'ici le 31 décembre 2021, la disponibilité des membres du projet de Plan Directeur de la Gestion du Trafic Aérien (AAMP) précédemment désignés pour poursuivre le projet ou désigner des remplaçants appropriés et assurer leur participation effective en tant que membres de l'équipe de projet ; et

b) Le Secrétariat coordonne avec l'équipe de projet la présentation du premier projet de Plan Directeur de l'ATM de la région AFI à l'APIRG/24 pour approbation.

PLAN D'URGENCE ATM DE LA REGION AFI

Projet de conclusion 4/03 : Examen du plan d'urgence ATM de la région AFI (AFI ATM CP)

Il a été conclu qu'afin d'assurer la disponibilité des informations relatives aux plans d'urgence de la région AFI,

a) les États qui ne l'ont pas encore fait, révisent et publient le plan d'urgence ATM national, et en transmettent les copies signées aux bureaux régionaux de l'OACI avant le 31 décembre 2021 ; et

b) les États établissent et lient, d'ici le 31 décembre 2021, leurs plans d'urgence ATM nationaux à la page Web des plans d'urgence ATM de l'OACI.

Projet de Décision 4/03 : Révision du PLAN DE CONTIGENCE DE L'AFI ATM (AFI ATM CP)

Il a été décidé qu'afin d'assurer la disponibilité des informations relatives aux plans d'urgence de la région AFI,

a) APIRG approuve la deuxième version du plan d'urgence ATM de la région AFI, qui figure à l'Appendice x ;

ESPACE AÉRIEN A LIBRE CHOIX DE ROUTE

Projet de conclusion 4/04 : Mise en œuvre de l'espace aérien à libre choix de route de la région AFI (AFI FRA)

Il a été conclu qu'afin de favoriser une mise en œuvre harmonisée de l'AFI FRA dans les délais impartis ;

(a) les États qui ne l'ont pas encore fait, remplissent la liste de vérification de l'analyse des écarts de la FRA et la transmettent en urgence aux bureaux régionaux de l'OACI, en utilisant l'outil d'enquête

fourni

:

https://www.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=3CzP166ETNuFuWD9Otd2CNEEJJetf9yXt2FWdFyCzfsWZO7XUx_2B_2BWJ6iyGBKffJKJ.

Projet de décision 4/04 : Mise en œuvre de l'espace aérien à libre choix de route de la région AFI (AFI FRA)

Il a été décidé qu'afin de favoriser une mise en œuvre harmonisée de l'AFI FRA dans les délais impartis ;

a) La réunion approuve le projet de CONOPS de l'AFI FRA figurant à l'**Appendice X**,

ARMA

Projet de conclusion 4/05 : Atteinte du niveau cible de sécurité de l'espace aérien RVSM de la région AFI.

Il a été conclu qu'afin d'atteindre le niveau cible de sécurité dans l'espace aérien RVSM de la région AFI,

a). Les Etats qui ne l'ont pas encore fait, veillent à ce que les exploitants établissent et se conforment, d'ici le 31 décembre 2021, aux exigences de surveillance de l'altitude à long terme, conformément aux normes de l'Annexe 6, et fournissent des preuves à l'ARMA ; et,

b). L'OACI doit inviter les États de la Corne de l'Afrique à remédier au nombre élevé de grandes déviations en hauteur (LHD),

Projet de décision 4/07 : Création d'un site web de publication de l'ARMA

Il a été décidé que l'OACI doit établir un lien Internet avec le site de l'ARMA pour permettre aux parties prenantes d'accéder facilement aux informations sur le RVSM et le PCBS.

SAR

Projet de décision 4/09 : Amélioration des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI :

Il a été décidé qu'afin d'avoir une mise en œuvre améliorée et harmonisée des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI, APIRG doit :

a) approuver le projet de plan de recherche et de sauvetage de l'AFI à l'**Appendice X** et

b) exhorter les États à harmoniser leurs plans SAR nationaux avec le SAR régional une fois mis en œuvre.

AFI SSR CMP

Projet de conclusion 4/10 : Mise en œuvre de l'AFI SSR CMP

Il a été conclu qu'afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'AFI SSR CMP adopté :

Les États doivent sensibiliser toutes les parties prenantes de l'AFI SSR CMP en vue de la date de mise en œuvre proposée du 22 janvier 2022.

ATSCS

Projet de conclusion 4/11 : Étude sur les compétences ATS (ATSCS)

Il a été conclu qu'afin de permettre la finition de l'étude sur les compétences ATS (ATSCS) :

Les États sont instamment priés de s'assurer que les ANSP répondent de toute urgence au questionnaire d'enquête déjà envoyé aux ANSP.

PBN

Projet de conclusion 4/13 : Optimisation de la structure des routes ATS en croisière dans l'espace de la région AFI

Il a été conclu que, afin d'optimiser la structure des routes ATS dans l'espace aérien en route dans la région AFI et de favoriser la mise en œuvre harmonisée des RNAV/5, RNP/4 et RNP/2 :

- a) Les États/les ANSP, l'IATA et l'AFRAA collaborent et réalisent une enquête sur l'équipement des aéronefs dans la région AFI d'ici le 31 mars 2022 afin de faciliter les décisions de planification des RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 ;
- b) les États, en coordination avec l'OACI, l'IATA, l'AFRAA et l'AFPP, identifient les routes principales reliant les principales paires de villes dans l'espace aérien supérieur et le transit vers/depuis les aéroports pour la mise en œuvre des RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 d'ici le 31 octobre 2022 ;
- c) les bureaux régionaux de l'OACI et l'AFPP organisent un atelier sur la conception des espaces aériens RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 et aident aux activités de mise en œuvre, y compris les approbations réglementaires requises ; et
- d) les bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier afin d'aider les États à développer leur capacité d'approbation de la RNP pour faciliter la mise en œuvre sûre et opportune de la RNP dans la région AFI.

CCO et CDO

Projet de décision 4/12 : Amélioration de la mise en œuvre du PBN

Il a été décidé qu'afin d'améliorer la mise en œuvre continue de la PBN et de favoriser l'approche harmonisée de la mise en œuvre,

- a). L'AFPP et les bureaux régionaux de l'OACI mèneront une enquête sur la mise en œuvre des CCO/CDO.
- b). Les États de la région AFI confirment leur état de mise en œuvre des CCO/CDO en fournissant aux bureaux régionaux respectifs de l'OACI des copies des procédures publiées.

SAT

Projet de conclusion 4/15 : Adoption d'une structure et d'un manuel formalisés pour SAT

Il a été conclu qu'afin d'établir et de rendre opérationnelle une structure formelle pour la fourniture d'améliorations ATS dans tout l'Atlantique Sud ;

- a) la structure et le manuel de SAT figurant à l'Appendice X du présent rapport soient approuvés comme cadre de gouvernance pour le groupe SAT ; et
- b) les États membres de SAT de la région AFI sont invités à nommer des experts qualifiés pour les postes de Président et de Vice-président du SSG, de l'IMG et du SOG en fournissant une

lettre de nomination comprenant le curriculum vitae (CV) des personnes nommées aux postes de SAT ;

Coopération civilo-militaire

Projet de conclusion 4/16 : Mise en œuvre de la coopération civile/militaire

Il a été conclu qu'afin de promouvoir une mise en œuvre harmonisée de la première édition du Manuel de coopération civile-militaire en matière de gestion du trafic aérien (Doc 10088) dans la région AFI :

a) les États organisent des séminaires et des ateliers nationaux de sensibilisation, une planification conjointe et la fourniture de services, le cas échéant, sur la coopération civile/militaire ; et

b) les États demandent à l'OACI de les aider, si nécessaire, à mettre en œuvre des activités et des programmes civils/militaires spécifiques.

c) les États devront envisager la révision des espaces aériens à usage spécial (SUA) existants afin de faciliter la mise en œuvre de la FUA.

d) Sur la base des données relatives à la mise en œuvre des tronçons de vol directs planifiables, les États doivent collaborer avec les autorités militaires concernées, afin d'améliorer la disponibilité des FUA.

GRF

Projet de conclusion 4/20 : Mise en œuvre et suivi du GRF

Il a été conclu qu'afin d'assurer une mise en œuvre efficace du GRF, les États informent en permanence les bureaux régionaux de l'OACI de l'état d'avancement de la mise en œuvre, y compris des difficultés rencontrées, pour assistance si nécessaire.

ACDM

Projet de conclusion 4/21 : Le partage de l'information entre toutes les parties prenantes de l'aéroport, en tant que catalyseur de la mise en œuvre de l'ACDM

Il a été conclu qu'afin d'encourager la mise en œuvre de l'A-CDM, les bureaux régionaux de l'OACI organisent des ateliers sur l'ACDM d'ici le 31 mars 2022 et encouragent les États à y participer.

DISCUSSION DU PANEL

Projet de conclusion 4/22 : Reconstruire de meilleurs systèmes de navigation aérienne

Il a été conclu qu'afin de rétablir de meilleurs systèmes de navigation aérienne, l'OACI organise des séminaires sur les innovations, les technologies émergentes et les modèles commerciaux qui tirent parti des avantages de l'intelligence artificielle, du Big Data et de la numérisation, etc. afin de moderniser la fourniture de systèmes et de services de navigation aérienne dans la région et de répondre aux projections de croissance dans les Déclarations de Yamoussoukro, le SAATM et l'AfCFTA.

Projet de Décision 4/24 : Reconstruire de meilleurs systèmes de navigation aérienne

Il a été décidé qu'afin de rétablir de meilleurs systèmes de navigation aérienne, la réunion doit examiner la méthodologie de réalisation d'une étude sur l'impact de la fourniture de services de navigation aérienne dans la région en raison du concept de travail à distance ; déterminer la sécurité et l'efficacité des opérations ainsi que les avantages, les défis et l'impact social et économique des nouvelles modalités de travail.

Point 4 de l'ordre du jour

GANP

Projet de décision 4/26 : Mise en œuvre de la sixième édition du GANP dans la région AFI

Il a été décidé qu'afin de favoriser la mise en œuvre du Plan mondial de navigation aérienne ;

a) les bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier de sensibilisation sur les dispositions de la sixième édition du GANP d'ici le 30 juin 2022

et

b) les bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier sur les ASBU d'ici le 30 août 2022 ;

Point 5 de l'ordre du jour

Point 6 de l'ordre du jour

Projet de décision sur le mandat, la composition et le prochain programme de travail du sous-groupe de l'AAO.

Il a été décidé que,

le Programme de Travail du Sous-Groupe AAO est adopté tel que joint en **Appendices XX**

Point 7 de l'ordre du jour

Point 8 de l'ordre du jour

--- FIN ---